



Encadrement technique : **ET-PB_050 – Installation de systèmes de régulation numérique**

Catégorie : Régulation

Mise en contexte

Un client remplace ses systèmes de régulation pneumatique par des systèmes de régulation numérique directe (« *Direct Digital Control* ou *DDC* »).

Question

Est-ce une mesure admissible dans le cadre du programme Bâtiments ?

Réponse

Le remplacement des systèmes de régulation pneumatique par des systèmes de régulation numérique directe est admissible si le remplacement comporte un ajout d'équipement permettant l'intégration de nouveaux points de régulation.

En pareil cas, l'économie est calculée seulement pour les nouveaux points de régulation.